

Immatriculation des véhicules

Vos démarches d'immatriculation en un clic sur le site de la préfecture du Bas-Rhin

www.bas-rhin.gouv.fr

Système d'immatriculation des véhicules



Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par **télé-procédure** :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative (non-gage).



Pour effectuer les **autres** démarches relatives à l'immatriculation vous pouvez :

trouver le professionnel de l'automobile habilité pour traiter votre dossier près de chez vous



OU

prendre un rendez-vous pour déposer votre dossier à la préfecture ou en sous-préfecture



Vous souhaitez des services plus disponibles :

nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Vous attendez un accueil plus attentif :

nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité

